

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 AVRIL 2024

Commune de Puechabon

Par suite d'une convocation en date du 02 avril 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Puéchabon se sont réunis en date du 10 avril 2024 à la salle du Conseil Municipal à 18h30, sous la présidence de monsieur Xavier PEYRAUD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 02 avril 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1 Approbation des PV du 10 01 et du 13 03 2024 ;
 - 2 Projet GEOPARC (présence d'un représentant du CD34)
 - 3 Subventions pour la réfection du mur de l'ancienne école ;
 - 4 Désignation du Collège de Référents Déontologues
 - 5 Parcelles panneaux photovoltaïques CESML
 - 6 Bornes rechargeables adhésion au marché
 - 7 Approbation du compte de gestion 2023.
 - 8 Approbation du compte administratif 2023.
 - 9 Approbation de l'affectation du résultat 2023.
 - 10 Vote des taxes 2024.
 - 11 Vote du budget primitif 2024.
 - 12 Questions diverses
- Evènement CCVH : Prenez place (15/06/2024)
 - Planning tenue du bureau de vote (9 juin – Elections Européennes)
 - Info référendum
 - Info subvention « Pont saint sylvestre »

Membres présents : Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Cécile MAS à madame Sylvie BOMY, monsieur Yohan MARKARIAN à Patrick VAUTIER et madame Hélène DELONCA à Stéphane SIMON

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : RAS.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité madame Sylvie BOMY, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de note pour le PV.

Monsieur SIMON demande qu'avant d'aborder le premier point, il soit possible de procéder à une modification de l'ordre du jour. Madame BOMY confirme qu'il y a eu un mauvais copié-collé et que l'année est bien 2023 pour le compte administratif et de gestion, et 2024 pour le budget.

VOTE : UNANIMITE – 11 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, et Sylvie BOMY, Françoise BASSOUA , Alban BERGER , Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER et les pouvoirs de Cécile MAS, Hélène DELONCA et Yohan MARKARIAN)

1. Approbation des PV du 10 01 et du 13 03 2024 :

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation des deux PV.

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien reçu les PV. Les élus de l'opposition répondent par la négative. Il remarque qu'ils sont pourtant disponibles sur le site internet et qu'ils ont été envoyés. Il pense qu'il y a un problème de messagerie.

Monsieur SIMON explique qu'il reçoit bien la convocation et le PV du 10 janvier mais n'a pas reçu celui du 13 mars. Monsieur le Maire lui demande s'il est allé consulter le site internet. Monsieur SIMON répond que non.

Monsieur SIMON demande un vote séparé.

Monsieur le Maire propose de remettre au prochain conseil l'approbation des deux PV.

2. Projet GEOPARC (présence d'un représentant du CD34)

Monsieur le Maire présente le projet GEOPARC et indique que la personne du Conseil départemental qui devait venir ce soir s'est excusée et qu'elle n'a pas pu être présente.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 112 communes concernées par le projet GEOPARC. C'est un projet qui a pour objectif de valider et préserver la variété géologique du territoire. Il ajoute qu'il y a 7 GEOPARC actuellement en France et que celui-ci ferait partie des 2 prochains validés par l'UNESCO.

Monsieur le Maire indique que ce projet n'aura aucune conséquence financière pour la commune. Aucune aide ni taxe ne seront impactées. C'est seulement un objectif d'accélérer l'attractivité touristique du territoire.

Monsieur SIMON demande à quoi consiste ce projet et s'il y a une convention.

Monsieur le Maire répond qu'à ce stade, c'est juste une première étape pour déposer le dossier au ministère rapidement, qu'il y aura ensuite un plan de valorisation pour le tourisme.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture du courrier du Président du Conseil Départemental qui a relancé la commune en l'absence de délibération.

Monsieur SIMON veut savoir à quoi ça engage la commune.

Monsieur VAUTIER demande que ces documents soient envoyés avant.

Madame BOMY indique qu'elle a envoyé des documents cet après-midi et qu'il y avait eu lors du premier envoi un problème de messagerie.

Les élus de l'opposition répondent qu'ils n'ont pas eu le temps de lire leur messagerie et qu'ils travaillaient.

Madame BOMY fait remarquer que cela ne changera en rien le vote des élus de l'opposition. Monsieur le Maire ajoute que de toute façon, ils votent contre tout systématiquement.

Monsieur SIMON se défend en disant que non, ils ne votent pas systématiquement contre. Il ajoute que s'ils savaient à quoi ils s'engagent, ils auraient voté pour puisque ce sujet n'est pas un sujet qui hérissé le poil à ses yeux.

Monsieur le Maire propose de remettre ce point à un autre conseil municipal pour laisser les temps aux élus de prendre connaissance des documents.

Monsieur SIMON est d'accord pour ce report.

3. Subventions pour la réfection du mur de l'ancienne école

Monsieur le Maire indique que les élus avaient bien eu la dernière fois le plan de financement pour ce projet. Madame BOMY confirme que ce plan faisait partie des documents envoyés avant le conseil municipal.

Monsieur SIMON dit être désolé et qu'il n'a pas reçu le document par mail. Madame BOMY et monsieur le Maire ne comprennent pas puisqu'eux les ont bien reçus. Ils indiquent que ces documents étaient adressés à toute la liste des élus dans le même message.

Monsieur le Maire dit que là aussi, si par principe, vous votez contre, ça ne sert à rien.

Monsieur VAUTIER dit que si on sait déjà qu'ils vont voter contre, il ne faut pas mettre le point à l'ordre du jour.

Monsieur SIMON veut juste préciser que si ce projet est voté, ça veut dire que par exemple la demande DETR va être faite et qu'elle ne pourra pas être faite pour un autre projet.

Madame PLANQ se permet de préciser que la réfection de ce mur est une urgence.

Monsieur SIMON fait lecture du document remis par monsieur le Maire détaillant le plan de financement pour ce projet. Il finit la lecture du document en indiquant que c'est bien.

VOTE : UNANIMITE

4. Désignation du Collège de Référents Déontologues

Monsieur le Maire indique que nous étions en attente de la réponse du CFMEL (Centre de formation des maires et des élus locaux).

Madame BOMY rappelle qu'au départ, il était prévu de solliciter la CCVH. Cette dernière a répondu qu'il avait choisi celui du CFMEL.

Monsieur SIMON rappelle que ce point avait déjà été voté.

Madame BOMY confirme mais elle explique que le conseil avait voté pour celui de la CCVH et qu'il était important de donner cette information aux élus de changement de structure.

Monsieur le Maire propose de remettre au vote au regard des échanges et réactions des élus qui sont d'accord pour solliciter cet organisme.

VOTE : UNANIMITE

5. Parcelles panneaux photovoltaïques CESML

Monsieur le Maire présente la promesse de bail qui est venue à échéance avec la CESML et les entreprises qui devaient installer des panneaux photovoltaïques sur la route d'Argelliers.

Monsieur le Maire explique que la commune a été sollicitée par le prestataire d'électricité CESML qui souhaite récupérer tous les projets de ce type sur le territoire dans la mesure où c'est cette entreprise qui sera chargée de connecter aux réseaux électriques tous les parcs.

Monsieur le Maire ajoute que pour ce nouveau bail une indemnité est prévue d'un montant de 2000 euros annuels au bénéfice de la commune alors qu'au précédent c'était zéro pour les surfaces gelées.

Monsieur SIMON demande si c'est bien indiqué dans la convention.

Monsieur le Maire propose que ce point soit remis au vote au prochain conseil et s'engage à faire passer les éléments et les documents.

6. Bornes rechargeables adhésion au marché

Monsieur le Maire demande si les documents ont bien été reçus par les élus avant de poursuivre.

Monsieur SIMON indique que le mail n'est pas arrivé dans les délais.

Monsieur le Maire propose que ce point soit remis au vote au prochain conseil et s'engage à faire passer les éléments et les documents.

7. Approbation du compte de gestion 2023.

Monsieur le Maire propose de passer aux points liés au budget et commence par l'approbation du compte de gestion.

Madame BOMY rappelle que monsieur le Maire doit sortir au moment du vote.

Elle présente dans le détail des chiffres des différents résultats pour le fonctionnement et l'investissement que ce soit pour les dépenses et les recettes.

Elle fait lecture du tableau détaillé des chiffres

Elle explique que pour la section Investissement seulement une partie des factures a été payée pour les travaux liés à la traversée du village.

Monsieur SIMON demande une précision concernant deux chiffres.

VOTE : 5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ et le pouvoir de Cécile MAS à Sylvie BOMY)

6 CONTRE (Stéphane SIMON, Alban BERGER, Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, le pouvoir de Yohann MARKARIAN et le pouvoir de Hélène DELONCA).

8. Approbation du compte administratif 2023.

Madame BOMY explique qu'elle a présenté déjà lors du point précédent l'ensemble des sommes à réaffecter sur le budget 2024.

Monsieur le Maire, avant de sortir de la salle, propose de passer au vote du compte administratif directement.

VOTE : 4 POUR (Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ et le pouvoir de Cécile MAS à Sylvie BOMY)

6 CONTRE (Stéphane SIMON, Alban BERGER, Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, le pouvoir de Yohann MARKARIAN et le pouvoir de Hélène DELONCA).

9. Approbation de l'affectation du résultat 2023.

Monsieur le Maire est revenu dans la salle et propose à madame BOMY de rappeler les montants des sommes qui seront réaffectées au budget 2024.

Madame BOMY, après avoir rappelé ces chiffres, précise que c'est le cumul des sommes économisées sur la section fonctionnement et que ces économies permettent de financer une partie des investissements.

Voir annexe 2.

VOTE : 5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ et le pouvoir de Cécile MAS à Sylvie BOMY)

6 CONTRE (Stéphane SIMON, Alban BERGER, Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, le pouvoir de Yohann MARKARIAN et le pouvoir de Hélène DELONCA).

10. Vote des taxes 2024.

Monsieur le Maire invite madame BOMY à rappeler le montant des taux des taxes pour l'année 2024. Elle précise que ce sont les mêmes depuis 3 ans.

VOTE : 5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ et le pouvoir de Cécile MAS à Sylvie BOMY)

6 CONTRE (Stéphane SIMON, Alban BERGER, Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, le pouvoir de Yohann MARKARIAN et le pouvoir de Hélène DELONCA).

11. Vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à madame BOMY pour présenter le budget primitif 2024.

Elle présente le budget en s'appuyant sur les chiffres notés sur le paper-board.

Lors de la présentation, elle donne quelques explications pour certaines sommes. Notamment, elle informe qu'une somme d'environ 400 euros doit être provisionnée chaque année pour rembourser les loyers impayés des logements sociaux. Elle ajoute qu'en 2023, la commune a dû rembourser plus de 2000 euros d'impayés : des sommes qui datent de plusieurs années et qui malgré les tentatives de recouvrement par la trésorerie n'ont pas pu être récupérées.

Madame BOMY explique aussi que les élus de l'opposition bloquent systématiquement la possibilité d'aller en contentieux pour la commune pour récupérer les créances dues. Elle indique qu'à ce jour plus de 6000 euros ne seront pas remboursés et que c'est avec le budget de la commune que ces sommes seront payées. Elle finit par indiquer que ce sont les impôts des habitants qui sont utilisés pour rembourser ces sommes.

Madame BOMY explique aussi que la somme apparaissant sur la ligne « atténuation de recettes » pour un montant de 35 000 euros correspond au remboursement de l'avance de salaire versé l'année suivante par l'assurance dans le cas de congé longue maladie et de demi-traitement de l'agent.

Madame BOMY rappelle qu'une décision modificative pour un montant de 27 000 euros a été voté en 2023 pour équilibrer cette ligne. C'est pour cette raison que cette somme apparaît aussi l'année suivante dans le budget.

Monsieur SIMON demande des explications concernant le montant global de la section fonctionnement. Madame BOMY explique qu'en dépenses globales, le budget primitif est inférieur de 10 000 euros par rapport à l'année précédente. Le montant s'élève cette année à 361 000 euros.

Elle explique à monsieur SIMON que la somme de 333 000 euros correspond au réel consommé en 2023 et que là, elle présente le budget 2024. Il ne comprend pas pourquoi pour 2024, on prévoit de dépenser plus de 33000 euros de plus.

Madame BOMY répète que cette différence vient de l'anticipation d'avance des salaires des agents absents avant le remboursement par l'assurance.

Monsieur SIMON a la même question pour les recettes. Il donne le chiffre de 200 000 euros de moins de recette par rapport à 2023.

Madame BOMY explique que cette somme correspond aux excédents cumulés du fonctionnement 2023 versé à la section d'investissement.

Madame BOMY répète que les dépenses prévues en section de fonctionnement est bien de 361 000 soit 10 000 euros de moins, somme qui avait été ajoutée par la CRC (Chambre Régionale des Comptes) sous une ligne de dépenses exceptionnelles.

Madame BOMY rappelle que la CRC (Chambre Régionale des Comptes) avait supprimé les lignes en dépense correspondant aux festivités et aux subventions aux associations suite au blocage du budget 2023.

Monsieur SIMON demande des précisions sur le remboursement des emprunts et les subventions déjà perçues pour les travaux de la RD32.

Madame BOMY propose de demander plus de détail à la secrétaire de mairie

VOTE : 5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Evelyne PLANQ et le pouvoir de Cécile MAS à Sylvie BOMY)

6 CONTRE (Stéphane SIMON, Alban BERGER, Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, le pouvoir de Yohann MARKARIAN et le pouvoir de Hélène DELONCA).

12. Questions diverses

- Evènement CCVH : Prenez place (15/06/2024)

Monsieur le Maire présente l'évènement et insiste sur l'impact sur le stationnement dans le village le we du 15 juin et la nécessité de communiquer en amont (site et flyers). Le stationnement pourra se faire sur le terrain de foot dès le vendredi qui sera aménagé.

- Planning tenue du bureau de vote (9 juin – Elections Européennes)

Monsieur le Maire demande s'il peut compter sur la participation des élus de l'opposition pour la tenue du bureau de vote.

Monsieur SIMON répond par l'affirmative et ajoute que ce sera dans le respect de la loi. Il souhaite qu'il soit fait à partir du tableau (1^{er} adjoint – 2^o adjoint – 3^{ème} adjoint avec ou sans délégation puis dans l'ordre correspondant à l'ancienneté en tant qu'élus Hélène DELONCA et si y a égalité, c'est au nombre de voix aux dernières élections). Il indique que tous les élus seront suppléants.

Monsieur le Maire demande pourquoi les élus de l'opposition ne peuvent pas se positionner sur le tableau comme chaque fois.

Monsieur SIMON indique qu'il est gêné par le fait que Xavier et Sylvie se soient positionnés qu'une heure au début et à la fin.

Madame BOMY lui rappelle qu'on a toujours procédé comme ça et que Xavier et elle, faisait le bouche trou quand il manquait du monde. Elle tient à disposition tous les tableaux depuis 2014 pour prouver qu'ils ont tenu plusieurs heures à chaque fois le bureau de vote.

- Info sondage « éclairage public » :

Monsieur le Maire donne le résultat du sondage pour lequel seulement 37 personnes ont voté (26 POUR – 11 CONTRE).

Monsieur SIMON n'est pas d'accord sur le fait qu'on ne mettrait au vote ce changement d'horaires et qu'il pense qu'on doit respecter les personnes qui se sont déplacées.

Monsieur le Maire dit que ce sondage a pris du temps pour pas grand-chose.

Les élus ne sont pas d'accord sur les horaires appliqués par les autres communes.

- Info subvention « Pont saint sylvestre »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà perçu 59 000 euros de subvention du conseil départemental pour la restauration du Pont.

Monsieur SIMON demande pourquoi les panneaux indiquent une fin de travaux en septembre 2024. Monsieur le Maire dit que le calendrier sera bien respecté et que c'est le département qui s'est donné cette marge.

Monsieur SIMON demande si le bail du restaurant le Loco a été signé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il a été signé en octobre 2023 à partir du bail qui avait préparé en amont avec eux.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes. Il indique que l'ordre du jour étant épuisé, il peut lever la séance à 19h25.

Fait à Puechabon, le 16 avril 2024.

Le maire